

BOUAFLE

Bulletin Municipal N°39



2015



BULLETIN MUNICIPAL N° 39

Mairie :

Place Erambert
Boîte Postale n° 6
78410 BOUAFLE
Téléphone : 01 30 95 51 18
Fax : 01 30 95 84 74
mairiedebouafle@free.fr
www.bouafle.fr



Horaire d'ouverture au public :

Lundi après-midi : 14 h 00 - 17 h 30
Mardi : 14 h 00 - 18 h 45
Mercredi : 9 h 15 - 12 h 00
& 14 h 00 - 17 h 30
Jeudi : 8 h 15 - 12 h 00
Vendredi : 9 h 15 - 12 h 00
Samedi : 9 h 15 - 12 h 00

Directeurs de la publication :

Philippe Simon
Laurent Lallart

Réalisation :

 5, rue Edouard Branly
78520 LIMAY
Tél. : 01 34 97 50 90
fjd.studio@gmail.com

Edition, publicité, photo de couverture :

Christian Tétard - 06 14 84 27 10

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2015

SOMMAIRE

Finances - Budget	2
Travaux/	
Vie quotidienne	4
Intercommunalité	5
Urbanisme	6
Environnement	6
Conseils municipaux	8
Contacts utiles	10
Enfance-Scolaire	12
Agenda	15
Associations	16
Services et administration	18
CCAS	20
Carnet	21

Lors des élections du 23 mars dernier une nouvelle équipe municipale a été élue. En son nom je voudrais d'abord vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Soyez sûrs que nous avons la ferme volonté de mettre nos compétences et notre énergie au service de la commune dans l'intérêt général.



Les grands enjeux pour les années à venir seront de réussir le futur schéma de coopération intercommunale de la Seine Aval qui regroupera 71 communes, soit 6 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) soit un territoire de plus de 400 000 habitants, à l'horizon du 1^{er} janvier 2016. Je vous invite à me rejoindre sur ce point en page 5 de notre éditorial.

La gestion de la vie communale est de plus en plus compliquée d'un point de vue financier et budgétaire, avec la brutalité de la baisse des dotations de l'état sur les 3 prochaines années, soit 11 milliards d'euros, ce qui représente 43 % de l'épargne brute des collectivités locales.

Cela va générer nécessairement une baisse de 30 % des investissements. Ce qui peut nous conduire vers une impasse budgétaire.

La commune va devoir faire preuve de créativité, afin de rechercher de nouvelles sources de financement et ainsi faire face à cet enjeu dramatique pour l'ensemble des communes.

La commune de Bouafle peut se prévaloir de maintenir ses finances saines et équilibrées, ce depuis de nombreuses années. Une majorité de collectivités locales, quant à elles, seront dans l'impossibilité de boucler leur budget dans les prochaines années.

Bien évidemment, l'équipe municipale est prête à relever les enjeux à venir ! Dès les premiers mois de mandature, vous avez pu constater l'avancée sérieuse de plusieurs réalisations, à travers votre vie quotidienne, aux fins d'amélioration de votre cadre de vie.

Notre dynamisme se traduit également par la mise en place réussie des NAP (Nouvelles Activités Péri scolaires) dès la rentrée 2014-2015 et notre souci constant de maintien du lien socio-économique. Ainsi, notre dernier projet de développement du Marché qui fait appel aux commerçants et aux productions locales.

Si les heures que nous connaissons incitent à la rigueur et à la vigilance, cela ne se fera pas au détriment du « bien vivre à Bouafle ». Vous pouvez compter sur une équipe municipale soudée, volontaire et bien entendu à votre écoute.

Bien à vous,

Votre Maire
Philippe SIMON

FINANCES - BUDGET

L'équipe municipale venant d'être mise en place fin mars 2014, la première action a été de mener une rétrospective financière. Le résultat est plutôt encourageant car les finances de la commune de Bouafle, en lien avec le Trésor Public, font état d'une gestion comptable et financière rigoureuse et d'un équilibre des comptes. Le recours à l'emprunt est maîtrisé.

La Capacité d'Auto Financement (CAF) est très correcte et permet à la commune d'envisager la mise en œuvre d'une partie des projets souhaités.

La fiscalité de Bouafle montre également une volonté de stabilité et n'évolue pas en 2014.

Cependant, le contexte économique n'est pas favorable et les dotations de l'État sont en constante diminution (de -10 à -25 % sur les prochaines années). Les Collectivités locales sont les premières à être impactées et la situation ne laisse pas la possibilité de faire au-delà de leurs compétences.

Il va donc falloir être prudent et mener des actions de restrictions budgétaires nécessaires.

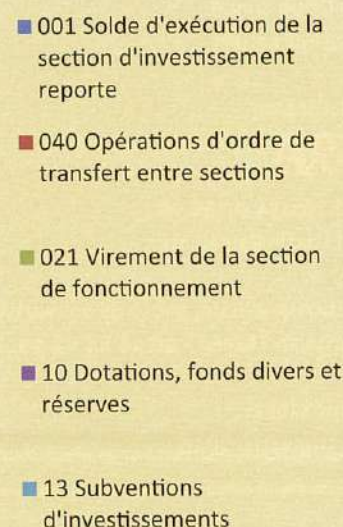
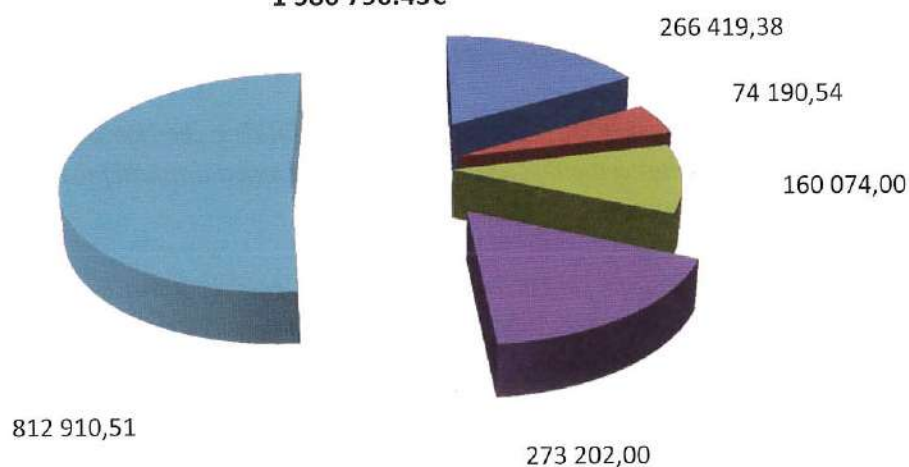
La municipalité va également être contrainte de recentrer son budget sur les obligations légales de la commune.

Cela aura un impact sur les investissements futurs qui devront être sélectionnés avec soin mais également sur la fiscalité qui devra jouer son rôle.

Recettes et dépenses investissement

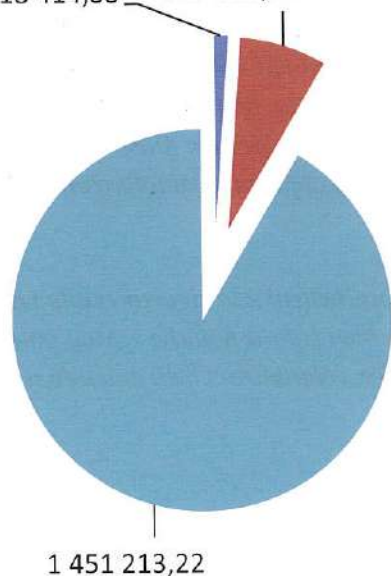
RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

1 586 796,43€



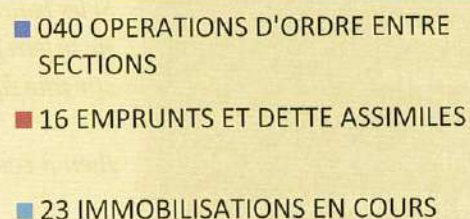
18 414,33

117 168,88



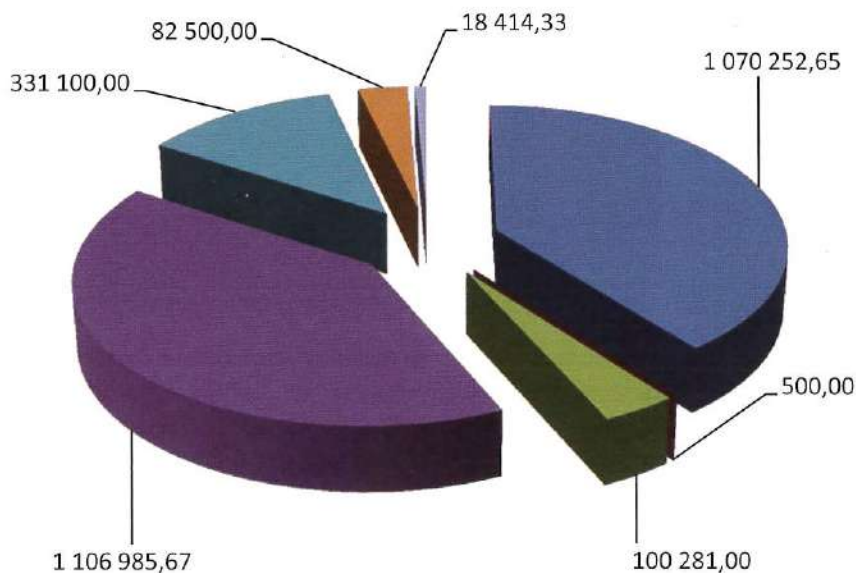
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

1 586 796,43€



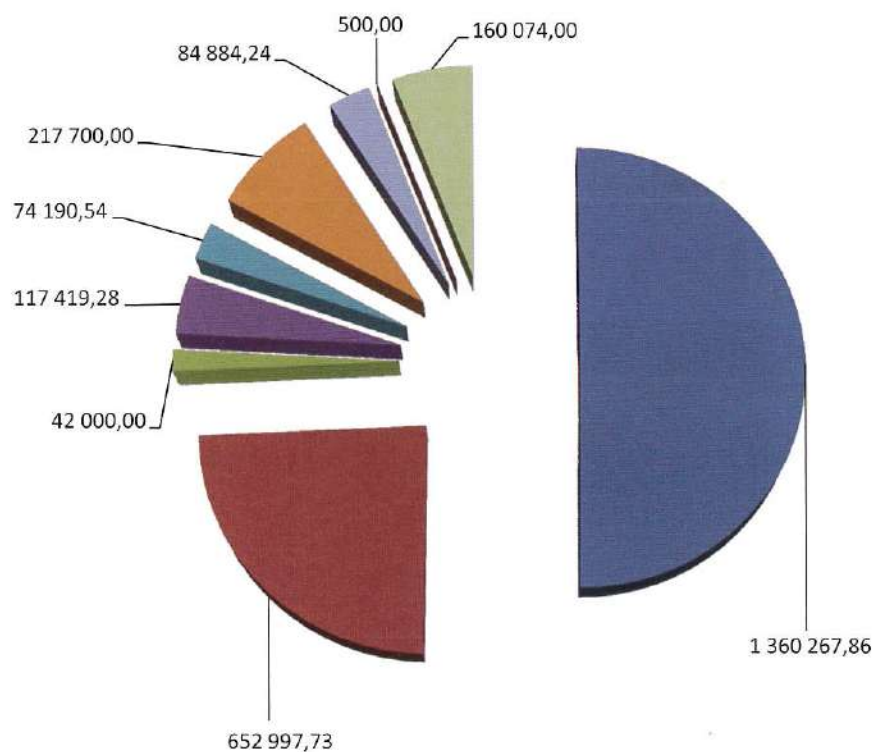
Recettes et dépenses fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES
2 710 033.65€



- 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)
- 013 Atténuations de charges
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section

Dépenses de fonctionnement prévues
2 710 033.65€



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 022 Dépenses imprévues
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 023 Virement à la section d'investissement

TRAVAUX - VIE QUOTIDIENNE

VIE QUOTIDIENNE

Si la commune a recours à des entreprises pour la réalisation de gros travaux d'aménagement, elle sait pouvoir également compter à tout moment sur l'équipe des services techniques qui gère au quotidien tous les aspects pratiques et immédiats de la vie courante du territoire.



Ru nettoyé.



L'équipe des services techniques avec l'arrivée d'un nouveau venu Freddy LOUSTANEAU, qui a complété l'équipe en septembre 2014.

Pour exemple, le curage du ru a été effectué, comme chaque année, par les services techniques communaux. Celui-ci se situe à hauteur du lavoir – de la rue de la Rivaille et la rue de Chapet ainsi qu'au rond-point de l'entrée du village jusqu'à l'autoroute A13.

TRAVAUX



Réfection rue Frichet.



Pose de barrières rue des Charnelles



Réfection rue Frichet.



Réfection de La Poste.



Passage piéton rue des Charnelles.



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a intégré la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin, regroupant 17 communes, soit un bassin de vie d'environ 70 000 habitants.

Celle-ci a été proactive afin de mettre en place dès les premiers mois des activités et des compétences visibles par tous (enfance, petite enfance, périscolaire, bibliothèque, guinguette...).

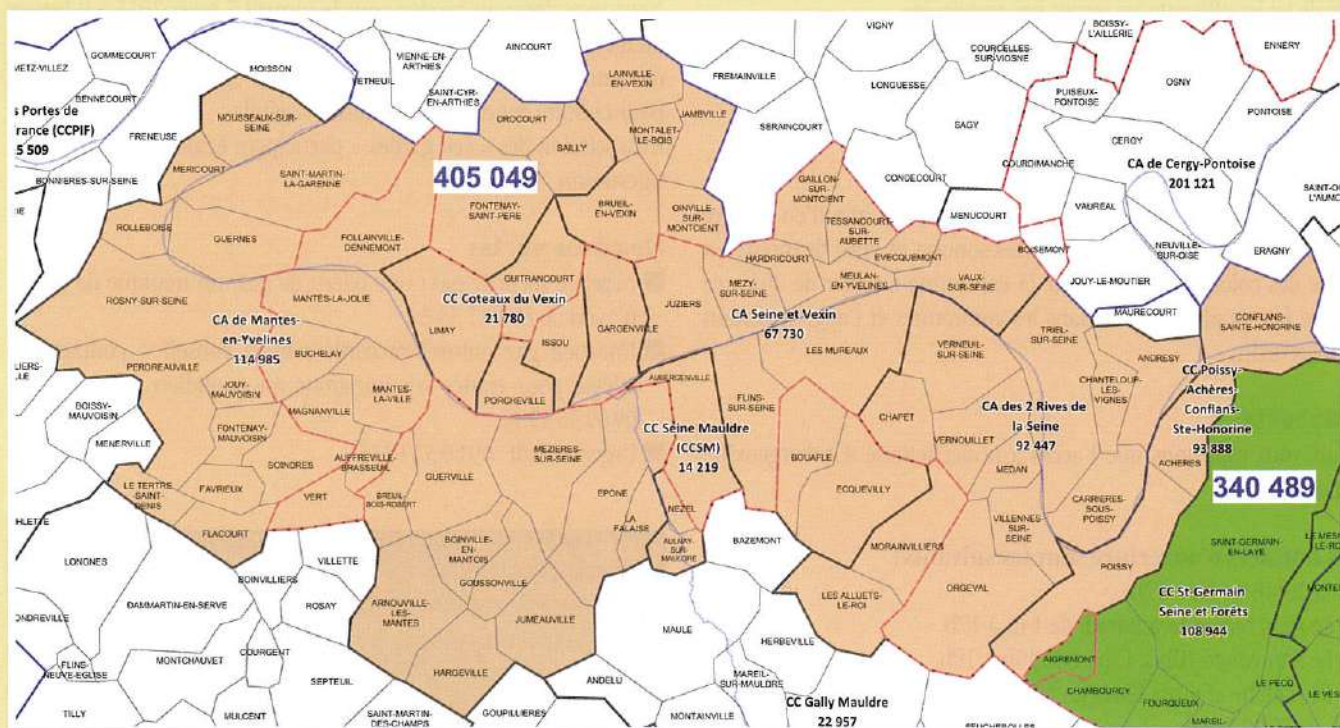
Maintenant se présente pour nous un nouvel horizon, celui d'étendre à nouveau le périmètre du territoire qui devrait aller de Mantes à Poissy, regroupant cette fois-ci 71 communes, pour un bassin d'environ 400 000 habitants, à l'horizon du 1^{er} janvier 2016. En effet, dans le cadre de la concertation engagée sur la mise en place du Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France (SRCI), le Préfet de Région a sollicité les communes et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés afin qu'ils émettent un avis sur ce projet. Le conseil a émis un avis défavorable le 1^{er} décembre dernier lors d'un vote délibératoire.

Toutefois, l'axe Seine Aval, d'un point de vue historique, sur le plan du développement économique, des axes de déplacements et des services de proximité, reste cohérent dans la perspective de la nouvelle agglomération Seine Aval. En ce sens, la commune a émis un avis favorable sur le périmètre de la future EPCI Seine Aval. Nous resterons vigilants durant toute cette année, afin que tous les

services et compétences exercés soient du même niveau pour les années à venir.

Rappel des principes et valeurs pour le futur EPCI :

- respecter les communes dans leur souveraineté et assurer au sein de la communauté les moyens de maintenir et de développer les services de proximité aux habitants.
- travailler à un mode de fonctionnement démocratique partagé, respectueux des communes et des élus locaux
- Développer un mode d'organisation innovant qui prenne en compte à la fois la centralité au niveau de la Seine Aval et la polycentralité autour de plusieurs bassins de vie,
- Promouvoir un développement équilibré entre les secteurs en zone urbaine denses; les secteurs péri-urbains et les secteurs ruraux et ainsi respecter la ruralité en intégrant les communes qui le souhaitent.
- Valoriser et préserver le potentiel environnemental et agricole du territoire pour en faire un atout de développement, d'attractivité et de qualité de vie en s'appuyant sur le Parc naturel régional du Vexin français.
- Faire de l'arrivée des grands projets structurants de transport (RER, EOLE, Tangentielle Ouest, Nouvelle Ligne Paris Normandie), le moteur de développement et d'aménagement du territoire et veiller à un meilleur maillage des bassins de vie grâce au renforcement de l'offre existante (ligne J, réseaux de bus, transport à la demande) et au déploiement de mobilités innovantes et alternatives.
- Développer un bassin d'emplois diversifiés en soutenant la mutation de l'industrie automobile et la ré-industrialisation de la vallée de Seine en s'appuyant sur les industries existantes (automobile – spatial) et sur les nouvelles filières : éco-industrie, efficacité énergétique, intelligence et déplacement. Il s'agira de constituer un territoire innovant en matière de transition énergétique.



URBANISME

Fin 2013, la commune a eu la validation de son PLU (Plan Local D'Urbanisme) par le conseil de la légalité. Nous allons devoir passer par le déploiement de ce PLU et l'aménagement de certaines zones sur la commune dans les années à venir pour faire évoluer progressivement notre village à 2 500 habitants à horizon 2030.

Nous avons reçu en juillet dernier une lettre du préfet sur la loi SRU, qui nous oblige sous peine de pénalités financières à avoir un taux minimum de 20 % de logement sociaux sur la commune. Hors la commune est à ce jour à 2 % de logements éligibles.

Dans le cadre du déploiement du PLU, la commune devra mettre en œuvre des logements sociaux dans ces programmes d'aménage-

ment en respectant une mixité intergénérationnelle. Nous rappelons que sur la commune plus de 70 % des habitants sont éligibles aux logements sociaux.

Circulation / Stationnement :

Par le biais de commissions régulières, nous nous attachons à trouver des solutions pour améliorer le stationnement sachant que nous avons un déficit de places de stationnement dans le cœur du village. Un projet d'aménagement est en cours d'étude pour améliorer la situation tant pour le stationnement mais aussi pour réduire la vitesse dans notre village. Des zones bleues ont été créées pour le stationnement limité à 1h30.

ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets

Notre marché de collecte arrivait à terme avec la société SEPUR à fin 2014. Dans le cadre d'un nouveau contrat sur 2 ans un regroupement du marché de collecte avec l'agglomération Seine et Vexin a été réalisé afin de mutualiser les moyens et réduire les coûts de collecte.

Les services proposés seront identiques que le marché précédant. Ce nouveau contrat est basé sur le tonnage des déchets. Il est donc nécessaire que chacun limite ses déchets (composteur, déchetterie etc.).

Ce contrat va démarrer le 1^{er} janvier 2015, il est à noter que la qualité du tri sera régulièrement auditée. Les poubelles ayant une qualité de tri insuffisante ne seront pas ramassées.

L'objectif final est d'avoir une qualité de tri qui va permettre aussi la valorisation des déchets et limiter la facture du traitement des déchets qui est amenée à augmenter dans les années à venir.

Ramassage du verre

Une étude est en cours pour la collecte du verre, afin d'en réduire le coût et aussi réduire les nuisances sonores et ainsi de mettre en place des colonnes de verre sur la commune à partir de 2015, ce qui se fait de plus en plus dans les communes et l'agglomération Seine&Vexin.

Déchetterie :

Nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie d'Aubergenville est gratuit.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Le lundi de 9h à 12h
- Le mercredi et le vendredi de 14h à 17h
- Le Samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Tél. 01 30 90 12 58

**Trions facile,
jetons utile !**
Guide Pratique
Collecte des Déchets

Opération : Nettoyons la nature

Le respect de l'environnement commence par l'éducation des enfants et la sensibilisation des adultes. Pour ce faire, nous renouvelons l'opération qui a remporté un grand succès au cours de ces dernières années. Cette opération est aussi mise en place par d'autres communes.

Les études montrent que plus les villages sont propres et plus les gens hésitent à jeter.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 mars 2015 à 9 heures au local des services techniques, afin de participer à cette opération de nettoyage. L'occasion de vous remettre également les sacs verts pour collecte des déchets de nature végétale.

L'association des « éco gardes » participera également à cette manifestation.

Numéros verts :

- Urgence sécurité gaz : une odeur de gaz, un manque de gaz... n° vert : 0 800 47 33 33
- L'accueil gaz naturel raccordement et conseil – contact privilégié pour traiter vos questions au quotidien... n° cristal : 09 69 36 35 34
- Urgence Erdf : 09 69 32 18 35

LINKY ARRIVE !

Les compteurs communicants au service des clients !
Erdf prépare la généralisation de 35 millions de compteurs Linky à l'horizon 2018.
Pour en savoir plus : www.erdfdistribution.fr

CORRECTIF

LE TRI À BOUAFLE ET LE BON USAGE DES POUBELLES

Types de déchets	Jours de Collecte	Bacs	Déchets interdits
	Tous les MARDIS	 Mam'zelle poubelle verte	Encombrants, gravats, débris de travaux, déchets de soins
	Tous les MERCREDIS	 Mam'zelle poubelle Jaune	Essui-tout, Couche culotte, papier d'emballage, carton souillé, papier souillé, film plastique
	Les MERCREDIS en semaine paire	 Caisse verte	Vaisselle, faïence, porcelaine, ampoule

OBJETS ENCOMBRANTS

26 FEVRIER 27 AOUT
23 AVRIL 25 JUIN
22 OCTOBRE 24 DECEMBRE
Le ramassage est limité à 1m3

DECHETS VEGETAUX

COLLECTE LES LUNDIS, tous les quinze jours
PREMIER JOUR DE COLLECTE : 23 MARS 2015
DERNIER JOUR DE COLLECTE : 30 NOVEMBRE 2015
Le ramassage est limité à 1 m3 et les fagots doivent être liés

Nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie d'Aubergenville est gratuit:
Pour vous procurer la carte d'accès, il faut vous rendre au Centre Technique, rue du Clos Reine à
Aubergenville – Tel : 01.30.90.45.65

Les horaires d'ouverture sont :

Le lundi de 9h à 12 h
Le mercredi et vendredi de 14 h à 17 h
Le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Le Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h
Téléphone : 01.30.90.12.58

Les Horaires été et hiver s'effectuent avec le changement d'heures

Les poubelles restant sur la voie publique, en dehors des jours de collecte, seront reprises par les Services Techniques de la Commune.

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Conseil du 11 février 2014

N°01-2014 – OBJET: Convention de prêt du chariot funéraire: autorisation du Maire à signer la convention

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un chariot funéraire servant au transport des cercueils. La commune de CHAPET ayant sollicité la commune aux fins de prêt dudit chariot, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt du chariot funéraire ci-joint annexée au projet de délibération.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE M. le Maire, à la majorité des présents, à signer la convention de prêt du chariot funéraire.

N°04-2014 – Autorisation du Maire à signer la convention de paiement pour l'intervenante sportive dans les écoles

Considérant la délibération n° 43-2013 relative à la dissolution du SIVOM,
Considérant la délibération n°03-2014 relative à la nouvelle clé de répartition
Considérant que l'association PROFESSION SPORT 78 est l'employeur de Madame Charlotte DAVID, éducatrice sportive, qui intervient auprès de l'école de Bouafle depuis janvier 2002,
Suite à la dissolution du SIVOM, il appartient désormais aux communes (Bouafle, Ecquevilly et Chapet) de prendre en charge les interventions de Madame DAVID à compter du mois de janvier 2014, sachant que le volume horaire prévu de janvier 2014 à août 2014 est de 145.20 heures soit une facturation mensualisée de 18h15 à un taux horaire 35,71 € soit 648,13 €/mois.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention précisant les jours et horaires d'intervention, le coût horaire de facturation relatif aux heures réalisées par Madame DAVID et d'inscrire les crédits nécessaires sur la ligne afférente.

M. SIMON explique que les A.C. font l'objet de réunions autour de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). L'A.C. au regard de la CCSM était estimée à 125 000,00 €. Le SIVOM étant fiscalisé, c'est un gain pour la commune et une économie pour les administrés.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE le Maire, à la majorité des présents, dont 1 abstention (Mme OLIVIER) à signer la convention de paiement pour l'intervenante sportive.

N°06-2014 – Vote du Budget 2014 de la commune (M14)

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le BP 2014 de la commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

Fonctionnement: 2 710 033,65 €

Investissement: 1 586 796,43 € soit un total de: 4 296 830,08 €

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à la majorité des présents, dont 1 abstention (Mme OLIVIER) le vote du Budget primitif 2014 de la commune.

N°08-2014 – Vote du Budget 2014 de l'eau et l'assainissement (M49)

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le BP 2014 de l'Eau Assainissement qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

Fonctionnement: 745 028,55 €

Investissement: 745 882,98 € Soit un total 1 490 911,53 €

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à la majorité des présents, dont 1 abstention (Mme OLIVIER) le vote du Budget 2014 eau et assainissement.

N°09-2014 – Acquisition du véhicule de Police

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la commune ayant récupéré la compétence « police municipale », elle a l'opportunité de faire l'acquisition d'un véhicule homologué avec faible kilométrage de la part d'une commune du Val de Marne. Cette collectivité renouvelle son parc automobile tous les 2 ans.

Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer sur:

- L'acquisition de ce véhicule pour un coût de 7 000,00 € et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette vente dès que la présente délibération sera exécutoire.

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à la majorité des présents l'achat de ce véhicule pour un coût de 7 000,00 € et AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette vente dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

N°10-2014 – Renouveau du marché « portage de repas à domicile pour les seniors »

Annulation de la délibération n°49/2013

Par arrêté préfectoral, les communes de Flins et Bouafle ont été retirées de la CCSM le 1^{er} novembre 2013 et rattachées à la CCVS.

Si les compétences transférées à la CCSM se sont vues retrasmées à la CCVS, celle du Portage « Repas à domicile » revient à la commune et sera prise en considération dans le calcul des charges de la CLECT.

Dans le cadre de la politique municipale en direction des seniors et des personnes âgées, la commune de Bouafle a décidé de poursuivre le service de portage de repas à domicile dans une démarche de solidarité et de prévention de la fragilité des personnes âgées.

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à la majorité des présents la modification sur la régie de recettes continue en ajoutant les recettes du portage des repas et AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents liés aux transferts de compétence à la commune dont l'avenant du marché avec la société ANTHEMIS.

N°14-2014 – Création d'une Régie de recettes – Police Municipale

Considérant qu'il est nécessaire de créer la Régie de Recettes aux fins d'encaisse des amendes forfaitaires, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches auprès de la Sous Préfecture, aux fins de création de la régie d'encaisse des amendes forfaitaires de la police de la circulation, l'Agent BUFFIERE ayant été nommé Régisseur de la Régie.

L'attention est rappelée en termes de pédagogie à privilégier auprès des administrés pour une conduite civique à observer. Tout abus se doit cependant d'être verbalisé.

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à la majorité des présents la création d'une régie de recettes aux fins d'encaissement des amendes forfaitaires.

Conseil du 28 mars 2014

Conseil d'installation des nouveaux membres au lendemain des élections municipales.

Conseil du 28 avril 2014

N°17-2014 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Puis différentes délibérations relatives au Vote d'installation du nouveau Conseil, à travers les commissions communales facultatives, les différents syndicats et les Commissions d'Appel d'Offre.

N°47-2014 – Fixation taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Considérant le vote du budget pour l'année 2014 effectif depuis février 2014 ainsi que la mise en perspective des projets à réaliser au cours de cette année, nous vous proposons de ne pas modifier les taux d'imposition directe et donc de les reconduire à l'identique de l'année précédente soit:

- Taux taxe habitation à 11.34 %

- Taux taxe foncier bâti à 13.29 %

- Taux taxe foncier non bâti à 82.18 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien des taux à l'identique de l'année précédente.

Conseil du 17 juin 2014

N° 50-2014 : LOI WARSMANN – Dispositif pour dégrèvement - facturation EAU

- Après avoir pris connaissance des dispositions de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit visant au dégrèvement des factures d'eau;

- En considérant le décret N° 2012-1078 du 24 septembre 2012;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 voix et deux contre (M. DUBOST et Mme OLIVIER) et trois abstentions (M. LE BEC, M. SMITTARELLO et Mme AUBRY) DECIDE d'adapter l'article 2 de la loi Warsmann et DONNE POUVOIR au Maire quant à l'application de cette délibération.

N°53-2014 : Demande de subvention au département des Yvelines pour la pose de barrières aux abords de l'école élémentaire

Chaque année, le Département des Yvelines propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants, en partie financé par le produit des amendes de police, pour la réalisation d'aménagements spécifiques, au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par les jeunes.

Considérant qu'il est nécessaire de changer les rambardes en ciment devenues vétustes par des barrières de couleur bordeaux (couleur de la commune),

Considérant qu'il est possible d'obtenir, dans le cadre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, une subvention de la part du département des Yvelines, à condition d'en faire la demande avant le 30 juin 2014 et que le montant de ladite subvention peut financer 80 % des travaux, dans la limite de 10 100 € HT de dépenses, soit un maximum de 8 080 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont deux contre (M. LE BEC et Mme OLIVIER) et 2 abstentions (M. SMITTARELLO et Mme AUBRY), AUTORISE le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école élémentaire par la pose de barrières et à signer tous documents relatifs à cette subvention ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux travaux à engager, y compris la consultation des entreprises.

N°56-2014 : Acquisition parcelle C 980 ET A 1249 Vente SAFER (vente indissociable)

Dans le cadre des ventes SAFER, il est proposé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à exercer son droit de préemption dans le cadre de l'acquisition de la parcelle C980 « four à ban » et A 1249 « côte St Martin ». Cette vente est proposée par la SAFER IDF dans le cadre des rétrocessions aux Communes. La parcelle C 980 se trouve dans un espace qui est ouvert à construction en zone 2AUa.

La parcelle A 1249 se trouve en zone agricole. La Maîtrise foncière concernant le PLU fait partie des objectifs principaux de la Municipalité. La constitution d'un patrimoine foncier est donc tout à fait naturelle à la vue de cette vente qui est proposée à l'Acquisition.

Le montant fixe est de 12 500 euros sans frais de notaire pour une superficie de 1 370 m². Cette acquisition permet à la Municipalité d'engager une négociation avec les aménageurs de la zone 2AUa et pourra permettre de bloquer tout contentieux malvenu dans le cadre d'un aménagement global non souhaité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont 4 abstentions (M. LE BEC, Mme OLIVIER, M. SMITTARELLO, Mme AUBRY) AUTORISE M. le Maire à acquérir les parcelles C 980 et A 1249.

N°58-2014 : Autorisation du maire à signer une convention entre la maison des arts Herube et la commune

M. SIMON expose la nécessité de conventionner avec la Maison des Arts Hérubé à Aubergenville, afin de compenser pour partie le tarif extra-muros pour les habitants de Bouafle inscrits avant janvier 2014. En effet, cette compétence autrefois assurée par la Communauté de Communes Seine Mauldre avait permis aux Bouaflois de bénéficier du tarif intra-muros.

Celle-ci n'ayant pas été reprise par Seine&Vexin – communauté d'agglomération – et afin de permettre à la commune de compenser le surcoût lié à l'application du tarif extra-muros aux usagers de la Maison des Arts, une attribution de compensation sera reversée à Bouafle majorée à 25 000,00 € en 2014. Cette majoration sera diminuée de 1/5^e chaque année, soit 20 000,00 € en 2015, 15 000,00 € en 2016, 10 000,00 € en 2017 et 5 000,00 € en 2018. L'Attribution de Compensation prendra ensuite fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix dont 1 abstention (Mme OLIVIER) AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Maison des Arts Hérubé et la Commune.

Conseil Extraordinaire du 26 août 2014

N°59-2014 : Adoption des nouveaux rythmes scolaires rentrée 2014-2015

Mme GARCIA précise que l'Etat, par la réforme des rythmes scolaires, a imposé aux communes la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Lors du précédent mandat, une organisation de temps simplifiée avait été actée. Avec la nouvelle équipe municipale, il a été décidé de mettre en place cette réforme de façon non passive et en associant tout le tissu environnant, en essayant de caler les rythmes au niveau des élémentaires et des maternelles et que cela apporte quelque chose de nouveau, de façon ludique pour les élémentaires et de façon plus douce pour les maternelles, afin de finir chaque journée d'enseignement sereinement. Tout ce travail a abouti à un vote au niveau des écoles défini selon le tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour, sauf un contre (Mme FROMAGEOT) et une abstention (Mme RAYSSAC) APPROUVE la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Bouafle, applicable dès la rentrée scolaire 2014/2015 et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

N° 63-2014 : Création de 13 postes d'animateurs

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix sauf un contre (Mme FROMAGEOT) et une abstention (Mme RAYSSAC), VALIDE la création de treize postes d'animateurs sur le temps des NAP et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Conseil du 23 septembre 2014

N°64-2014 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement, et que la commune de Bouafle a des besoins en matière d'achat de gaz pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la commune de Bouafle d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel pour ses propres besoins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix sauf deux abstentions

(M.LEBEC et M.SMITTARELLO), DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines,

N° 71-2014 : VENTE du Bâtiment « le Tilleul » à l'Agglomération Seine&Vexin

Vu le protocole acté entre la CCSM et l'agglomération Seine&Vexin, par convention en octobre 2013, aux fins de transfert du Bâtiment « le Tilleul »,

Une convention fixant un loyer d'usage sur la partie du bâtiment occupé par la commune a été rendue nécessaire à 41 % pour la commune et 59 % pour l'agglomération Seine&Vexin ; cette convention démarrera de façon rétro active à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'agglomération Seine&Vexin, par son président, s'est engagée à soutenir la commune dans les négociations qui s'ouvriront dans le cadre de la future EPCI, de façon à assurer la continuité des services dans ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la vente du bâtiment le Tilleul à l'Agglomération Seine&Vexin

N°72-2014 : Réglementation en matière de stationnement communal

Le stationnement sur les voies publiques devient une réelle préoccupation de la Commune. Le manque de stationnement s'explique de part l'évolution sociétale et urbaine. Le stationnement anarchique entraîne des frais de remise en état des trottoirs et bordures. Le problème a été survolé pendant de nombreuses années sans réelle conviction et comptant certainement sur le civisme de nos administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la délibération relative à l'évolution du parc de stationnement proposée par Monsieur le Maire en faveur d'un stationnement en adéquation avec les besoins et les enjeux réels de la Commune.

La régularisation des stationnements par la création de zones bleues, d'un stationnement limité en temps et la création de places handicapés.

La planification d'une campagne de sensibilisation au stationnement et autorise le Policier Municipal à dresser des procès-verbaux.

Conseil du 1^{er} décembre 2014

N°73-2014 : approbation des statuts de l'Agglomération Seine&Vexin concernant l'évolution des compétences

M. SIMON fait état de la future configuration intercommunale, à l'horizon 2016 par fusion de 6 EPCI à regrouper tenant compte des compétences exercées par chacune. Compétences stratégiques liées au développement économique, celles liées aux enjeux de territoire ainsi que celles relatives aux services à la personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la modification des statuts de Seine & Vexin, Communauté d'agglomération, décidés lors du conseil communautaire du 18 novembre 2014 et telle que définie dans les statuts incluant une définition de l'intérêt communautaire.

N° 74-2014 : Avis à rendre sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)

Vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France, présenté à la Commission Régionale de Coopération Intercommunale du 28 août 2014, et la demande d'avis émanant du Préfet de Région

Considérant que notre commune, appartenant à un EPCI dont le siège social est situé dans l'aire urbaine de Paris, doit donner un avis sur le projet de schéma régional.

Considérant que la commune de Bouafle veut à son échelle et au regard des enjeux stratégiques du schéma régional de coopération intercommunale permettre aux autres intercommunalités de pouvoir peser dans le dialogue régional :

- À l'unanimité des voix, émet un avis défavorable sur le nouveau schéma régional

Concernant le projet d'agglomération Seine aval fusionnant 6 EPCI pour former un ensemble de plus de 400 000 habitants et 73 communes,

Considérant que la future agglomération est une réalité à de multiples points de vue des réalités géographiques communes et des équipements structurants (Seine, autoroutes A13, A14, lignes de chemin de fer...)

Considérant que soit également une réalité économique la vallée de la Seine, « colonne vertébrale » des industriels (Airbus, Renault, PSA)

Considérant la cohérence territoriale et de construire un territoire de proximité efficace au service des habitants,

- À la majorité des voix et 3 abstentions (M. SMITTARELLO – M. LE BEC – Mme LOUIS) émet un avis favorable sur le périmètre du futur EPCI Seine Aval

Micro crèche

Renseignements – accueil et inscriptions :
Seine&Vexin Communauté d'Agglomération

Bibliothèque

40, rue Maurice Berteaux - 01.30.95.22.26

Horaires :

Le mercredi de 10 H à 12 H et de 16 H 30 à 18 H

Le vendredi de 16 H à 18 H. Le samedi de 10 H à 12 H

Nous rappelons que l'accès aux Bains Seine Mauldre est toujours au tarif intra-muros et le restera par conventionnement avec la CCSSM ainsi que l'accès à la déchetterie.

Les représentants du corps médical et paramédical de bouafle :

- Monsieur MERCIER Jean-Pierre, médecin - Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 01.30.95.83.22
- Madame VITTE, médecin – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE - 01.30.98.21.06
- Madame BUE/HERSERANT Thérèse - kinésithérapeute – 13, rue Laguillermie - BOUAFLE – 01.30.90.09.71
- Monsieur et Madame EBLE, kinésithérapeutes – 124, rue de Presles - BOUAFLE 01.30.95.77.48
- Madame DIDIER-FOLIGUET Virginie – infirmière – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 01.30.95.55.75
- Madame CHEVALIER - PHARMACIE - Maison Médicale des Charnelles - BOUAFLE – 01.30.95.56.10
- Monsieur Julien DUPUIS – Ostéopathe - Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE - 06.85.53.67.34
- Madame TILLARD – Orthophoniste – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06.63.14.54.98 ou 01.30.99.36.40

- Madame MUTEL – Psychologue – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06.74.89.92.77

Développement économique

Merci à l'ensemble des entreprises installées sur le territoire communal de bien vouloir compléter cette liste, en allant s'inscrire sur le site internet de la commune.

Liste des commerces de proximité :

- SALON DE COIFFURE – 17 rue Maurice Berteaux
01.30.95.28.95
- O CAFE GOURMAND – 1 rue Maurice Berteaux
01.30.95.51.47
- BOULANGERIE – 20 rue de l'Église
01.30.95.51.07
- PIZZ'O BOIS – rue Maurice BERTEAUX
09.83.63.68.62
- CRÊPERIE « LA VALLÉE » - 9 route des Mureaux
01.30.95.70.56
- TRAITEUR « PIER'O TRAITEUR » - 9, rue Saint Martin
01.30.95.51.02
- FAST HOTEL – Route de Flins
01.30.90.32.32
- ALPHA HOTEL – 4, rue de l'Erable
01.30.90.19.19
- BELVIA – agence immobilière - rue M. Berteaux
01.34.78.62.50
- LE MARCHÉ – place de la mairie – le dimanche matin

LE MARCHÉ C'EST LE DIMANCHE DE 9H À 13H



ENFANCE - SCOLAIRE

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE...

Cette année, 130 élèves fréquentent l'école élémentaire Joliot-Curie du CP au CM2.

La répartition des classes s'effectue comme suit :

CPA :	Madame Ranc	15 élèves
CPB :	Madame Cargnello	15 élèves
CE1 :	Madame Le Toullec	20 élèves
CE2 :	Madame Meyniel	26 élèves
CM1 :	Madame Gutierrez	23 élèves
CM2 :	Madame Chavigny	31 élèves

Diverses activités en relation avec les programmes sont prévues au cours de l'année : sorties éducatives, présentation de peintres, conférences...

Les élèves de la classe de CM2 iront en décembre visiter le musée de la Somme dans le cadre de la commémoration des cent ans de la Grande Guerre. Ils iront en juin 2015 au mémorial de Caen et sur les plages du débarquement.

Au cours de l'année 2013/2014, les élèves de CP, CE1 et CE2 sont allés à Paris au jardin des Plantes. Ils sont également allés visiter la Tour Eiffel et sont tous montés jusqu'au deuxième étage par les escaliers.

Les élèves de CM1 et CM2 sont partis au château de Versailles. Ils ont visité le château et ont pu admirer les grandes eaux lors d'une visite des jardins.

À la fin du premier trimestre, le passage du Père Noël a été particulièrement apprécié des enfants, il avait transporté avec l'aide de ses lutins de nombreuses friandises. Les élèves ont pu également voir un spectacle joué par une troupe de comédiens : les contes pour les CP, CE1 et CE2 et Candide pour les CM1 et CM2.

Toutes les classes ont eu une présentation d'un peintre, de sa vie et de son œuvre. Les élèves ont pu ensuite s'exprimer et créer à la manière du peintre qu'ils avaient découvert.

Les élèves et les enseignantes remercient la municipalité, les parents, et l'association des Amis des Ecoles qui, par leur investissement, permettent de travailler autrement et de donner à tous un enrichissement personnel et de merveilleux souvenirs collectifs.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2014.

Voici les représentants élus au conseil d'école.

Membres titulaires :

- Madame Sonia Lachter
- Madame Laurence Aubry
- Madame Laure Herserant
- Madame Hélène Glairot
- Madame Leïla Bounajra
- Madame Murielle Nancey

Suppléants :

- Madame Houda El Mzouti
- Madame Sabina Tranchant
- Madame Nathalie Lecointe
- Madame Isabelle Michel
- Madame Marie-Ange Palomares
- Madame Virginie Chourlay

*La directrice de l'école élémentaire.
D. Meyniel*



Les classes de CM2 et CM1-CM2 au château de Versailles.



ENFANCE - SCOLAIRE



Le mercredi, tous les enfants participent à la chorale!

ÉCOLE MATERNELLE DU CÈDRE

Équipe enseignante :

Directrice : Mme Jensen

Petite section : Mme Jensen

Atsem : Mme Chevalier

Moyenne section : Mme Lehmann-Martin

Atsem : Mme Garnier

Grande section : Mme Dessales

Atsem : Mme Serrano

Parents d'élèves élus :

Titulaires : Mmes Schneider, Noiret, Teixeira

Remplaçantes : Mmes Martinot, Perez, Raiffé



Sortie à la ferme de Saint-Quentin, nous avons fabriqué un épouvantail.

Sortie à la cité des sciences

Construire une maison avec des briques, pousser des wagonnets, piloter une grue, tout cela casqués et revêtus d'un gilet comme les grands!



Transvaser, vider, pêcher, voir l'eau s'écouler!
Et surtout ne pas se mouiller!



Les Nouvelles Activités Péri-scolaires au coeur des réformes 2014-2015

La Réforme des Rythmes Scolaires du gouvernement a impacté la municipalité de Bouaffle en instaurant de nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place d'une matinée supplémentaire le mercredi matin et un allègement du temps d'enseignement scolaire quotidien. En contrepartie, les municipalités ont eu la lourde responsabilité d'organiser des Nouvelles Activités Péri-scolaires sur le "temps libéré" par le scolaire.

Bouaffle s'est attelée à la tâche en essayant de respecter au mieux les rythmes des plus petits et des plus grands et en offrant des activités péri-scolaires à tous.

Une équipe s'est constituée autour d'une coordinatrice ayant l'expérience de l'Enfance (Directrice actuelle du Centre de Loisirs de Bouaffle).

Nos associations ont bien voulu jouer le jeu et participent pleinement aux animations et aux initiations à des sports ou à des activités ludiques.

Enfin, des spécialistes de l'enfance et de disciplines telles que les Arts Plastiques et la Musique ont rejoint l'aventure et apportent à nos enfants leur expérience, leur savoir-faire et leur bonne humeur.



Virginie Mainot
Coordinatrice des NAP
Animatrice Élémentaires



Isabelle Debair
Référénte Élémentaires
Animatrice Élémentaires & Maternelles



Delphine Garnier
Référénte Maternelles
Animatrice Maternelles



Sandra Serrano
Référénte Maternelles
Animatrice Maternelles



Jean-Louis Hameau
Animateur Élémentaires
Association Echecs



Jocelyne Dufays
Animatrice Élémentaires
Association Danse



François-Xavier Schneider
Animateur Élémentaires
Association Foot



Anouck Roussarie
Animatrice Élémentaires
Spécialiste Arts Plastiques



Snezhanka Koleva
Animatrice Élémentaires
Spécialiste Musique



Youssef Kamal El Idrissi
Animateur Élémentaires & Maternelles



Fazia Tefil
Animatrice Maternelles



Imane Aït Gouch
Animatrice Élémentaires & Maternelles



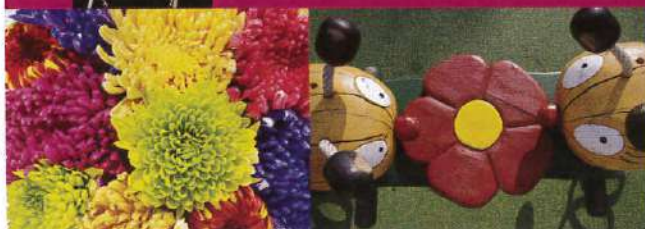
Corentin Lhéritier
Animateur Élémentaires & Maternelles



Muriel Poulain
Animatrice Élémentaires & Maternelles



Françoise Matagne
Animatrice Maternelles



N° Tél Coordinatrice NAP :
01 30 90 11 39

Point de Rdv Début NAP : école
Point de Rdv Fin NAP : école



JOUR	THEME ET ORGANISATEUR	LIEU
MOIS DE JANVIER		
11	GALETTE DES ROIS - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
18	STAGE DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
25	CONCERT - Espérance de Bouafle	EGLISE APRES MIDI
25	GALETTE DES ROIS - F.n.a.c.a	SALLE POLYVALENTE
MOIS DE FEVRIER		
1	STAGE DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
7	BAL DES ENFANTS - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
8	THEATRE - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE MARS		
7	CARNAVAL -Loisirs et Culture	PLACE ERAMBERT
7	MATINÉE NETTOYAGE VILLAGE	PLACE ERAMBERT
14	LOTO - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
22	CONCERT RETINA -Ecole de Musique	SALLE POLYVALENTE
MOIS D'AVRIL		
4	CHASSE AUX ŒUFS - Comité des Fêtes	ECOLES
11	JOURNÉE DÉCOUVERTE -Yoga Club de Bouafle	SALLE POLYVALENTE
12	RENCONTRE ECHECS - Echecs et Bouafle	SALLE POLYVALENTE
12	EXPO FIGURINES - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
15	AUDITION - Ecole de Musique	
18	BOURSE PUERICULTURE - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE MAI		
8	COMMEMORATION DU 8 MAI	CIMETIERE
23	CONCOURS JARDINS FLEURIS	
30	JOURNÉE DÉCOUVERTE -Yoga Club de Bouafle	SALLE POLYVALENTE
31	BROCANTE - Les Amis du 3ème Age	PLACE ERAMBERT
MOIS DE JUIN		
6	FETE DES VOISINS	
6	REPAS DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SALLE DU SOUS-SOL
7	EXPOSITION PATCHWORK - de fil en Aiguille	SALLE DES ASSOCIATIONS
14	PÊCHE A LA TRUITE - Loisirs et Culture	LAVOIR
20	KERMESSE - Les Amis de l'Ecole	COUR DE L'ECOLE+SOUS SOL
21	FÊTE DE LA MUSIQUE	PLACE ERAMBERT
27	FÊTE COMMUNALE	PLACE ERAMBERT
MOIS DE JUILLET		
28	GUINGUETTE	PLACE ERAMBERT
MOIS DE SEPTEMBRE		
6	BALL-TRAP - Chasse	LES HAUTS DE BOUAFLE
13	FOIRE A TOUT - Comité des Fêtes	RUE DE FLINS
20	TRAIL DES FONDS DE CAYENNE	
MOIS D'OCTOBRE		
3	THÉÂTRE - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
31	HALLOWEEN - Les Amis de l'Ecole	PLACE ERAMBERT
MOIS DE NOVEMBRE		
11	Commémoration de l'Armistice	CIMETIERE + SALLE POLYVALENTE
14	CONCERT TÉLÉTHON - Espérance de Bouafle	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
15	STAGE DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
28	BOURSE AUX JOUETS - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE DECEMBRE		
6	MARCHE DE NOEL - Amicale du Personnel	PLACE ERAMBERT
6	TELETHON - Les Marcheurs de Bouafle	PLACE ERAMBERT
13	LE PÈRE NOËL - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE

ASSOCIATIONS

FNACA -Comité de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Marc CHAUVIN

21 rue Laguillermie – 78410 BOUAFLE

Téléphone : 01 30 95 51 24

Adresse mail :

marcleon.chauvin@orange.fr

UNC-Union Nationale des Anciens Combattants

Contact et renseignement :

Monsieur Gilbert TRANCHANT

60 rue du Pré Seigneur – 78410 BOUAFLE

Téléphone : 01 30 95 57 41

École de Musique

L'École de musique de Bouafle dispense les cours d'instruments de piano, guitare classique, guitare électrique, batterie, percussion, saxophone, clarinette et également des cours de chorale et de formation musicale.

Contact et renseignement :

Monsieur Claude HENNEBELLE

Téléphone : 01 30 90 21 31

Adresse mail :

claude.hennebelle@dbmail.com

L'espérance de Bouafle

Orchestre d'harmonie composée de 25 musiciens et dirigé par Laurent Hemeryck

Contact et renseignement :

Madame Milène CALVET

39, rue Saint Martin-78410 BOUAFLE

Téléphone : 06 77 62 92 67

Mail : milene_marmey@hotmail.fr

Blog : esperancedebouafle.blogspot.com

Association Rurale de Bouafle pour le respect de l'environnement (A.R.B.R.E.)

Nos actions sont entreprises sur le domaine privé mais au bénéfice de notre paysage commun, qu'il s'agisse des entrées de la commune ou des opérations de nettoyage. Ce n'est pas notre rôle d'entretenir les espaces publics de la commune, comme ce n'est pas le rôle des équipes municipales d'entretenir les espaces privés mais, grâce à l'addition de nos actions nous avons une commune dont la qualité résidentielle est reconnue.

Contact et renseignement :

48, rue Maurice Berteaux – 78410 BOUAFLE

Le président est joignable au 06 09 91 36 86

Sur internet : www.arbre-bouafle.fr

Association les Amis de l'École de Bouafle

Nous sommes un groupe de parents d'élève bénévoles qui organise des animations pour les enfants du Village :

Halloween, la bourse aux jouets, le Noël des enfants, le bal des enfants, le loto des enfants et la Kermesse.

L'association subventionne les écoles maternelles et primaires pour des activités pédagogiques, des manifestations et des sorties scolaires.

Nous avons à cœur de rassembler les familles du village dans un esprit de solidarité pour développer entre elles des liens d'amitié.

Notre assemblée générale se déroule chaque mois de septembre et tous les parents souhaitant participer à cette aventure humaine, pour le plaisir de nos enfants, sont les bienvenus !

Contact et renseignement :

Madame Séverine SIAUT (Présidente)

Téléphone : 06 12 78 78 45

Adresse mail : sevmic@gmail.com

Renseignements :

lesamisdelecoledebouafle@gmail.com

www.facebook.com/amis.ecoledebouafle

Échecs et Bouafle

Que vous soyez amateur, confirmé ou à initier, nous vous accueillerons à ÉCHECS et BOUAFLE avec plaisir autour d'un échiquier dans une ambiance conviviale pour des nouvelles aventures riches en événements.

Contact et renseignement :

M. Jean-Louis HAMEAU

Téléphone : 01 30 91 09 35

Adresse mail : poumat@free.fr

Les Amis du 3^e Age

Contact et renseignement :

Mme Françoise HERSERANT

Téléphone : 01 30 95 51 66

Association Loisirs & Culture

Contact et renseignement

M. Gérard VEILLARD, Président

Téléphone : 01 30 90 37 02

De Fil En Aiguille à Bouafle

Nous pratiquons toutes sortes de travaux d'aiguille : patchwork et quilting, broderie traditionnelle, point compté, tricot et travaux manuels : cartonnage...

Contact et renseignement :

Madame Colette DAUNIS

Téléphone : 01 30 95 27 78

Les Marcheurs De Bouafle

L'Association a pour but de se rencontrer deux fois la semaine (le mardi et le jeudi matin). Un rendez-vous familial qui permet de se rencontrer, de partager un moment de détente et de convivialité.

Contact et renseignement :

M. Bernard DUBOST

Téléphone : 01 30 90 15 90 ou 06 46 48 27 75

Association de Chasse de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Thierry GAUTIER

Téléphone : 01 30 90 02 79

Bouafle Les Amis De La Danse

Notre Association pratique toujours l'enseignement de la DANSE DE SOCIÉTÉ et à ouvert cette année un cours « Débutants » le jeudi, dans le créneau 20/21H avec des élèves motivés.

Depuis la rentrée, nous avons étendu notre activité à un cours de danse en ligne, le mardi de 19h à 20 h, ce qui permet aux personnes seules (mais pas seulement) de pratiquer la danse sur tous types de musique : disco, madison, country, bachota et même sur du rock, cha-cha-cha, tango etc. Ce qui permet à tous de danser dans n'importe quelle soirée dansante, quelle que soit la danse pratiquée.

De plus, la danse en ligne étant constituée de séquences relativement courtes, de nouvelles personnes ayant quelques notions de pas de danse peuvent être intégrées à cette discipline tout au long de l'année.

Enfin depuis la rentrée 2014, nous accueillons les enfants le vendredi après-midi dans le cadre des N.A.P et espérons créer des envies d'aller plus loin dans l'apprentissage de la danse.

Tous nos cours sont très dynamiques, encadrés par de jeunes profs et engendrent la bonne humeur.

Contact et renseignement :

Madame Jocelyne DUFAYS (Présidente)

Téléphone : 06 83 15 91 40

Par courriel : jocedance@yahoo.fr

Hakken-Do-Karaté

Quelques précisions et explications pour vous permettre de mieux appréhender le Karaté.

L'entraînement comporte plusieurs parties :

■ Échauffement : Systématique et varié, toutes les parties du corps sont échauf-

fées par des mouvements, des étirements et de la musculation.

■ **L KI-HON** : technique de base pratiquée sans adversaires, elles incluent : coups de poing, de pieds, blocages, déplacements et positions.

■ **Le KIHON IPPON** : combat conventionnel avec adversaire réel.

■ **KUMITE** : combat libre

■ **KATA** : série de mouvements prédéterminée correspondant à un combat, le kata, différentes attitudes :

■ la perfection des techniques débouchant sur l'efficacité

■ le rythme qui comprend des temps forts et faibles

Le cours de baby karaté est ouvert aux enfants fréquentant la moyenne et la grande section de l'école maternelle, initiation au karaté par le jeu.

Le cours de body karaté est ouvert à tous à partir de 15 ans. Entre fitness et arts martiaux. Ce cours est composé de mouvements de karaté sur une musique rythmée, il permet également de travailler le cardio, les abdos et les fessiers, remise en forme assurée !

Contact et renseignement :

Madame Marie-Claude JENSEN

Téléphone : 01 30 95 67 14

Madame CHOUPEAU

Téléphone : 09 81 49 74 42

Yoga Club de Bouafle

Contact et renseignement :

Madame Isabelle GALES

Téléphone : 01 30 90 06 26

ESBF Football

Contact et renseignement :

M. François-Xavier SCHNEIDER

Téléphone : 06 76 53 03 98

Les Trailers des Fonds de Cayenne

Notre association organise depuis 2010, l'avant dernier dimanche de septembre, le trail Seine Mauldre (TSM), soit 2 courses pédestres de 12 et 24 km dans la forêt des Alluets, en passant par les villages d'Herbeville, Bazemont, Flins sur Seine et Bouafle. Le 21 septembre dernier, ce sont 520 coureurs, dont une femme mal voyante qui se sont élancés sur ces 2 parcours.

Le 20 septembre 2015, le départ de la 6^e édition du TSM sera donné à Flins sur Seine, dans le parc le parc de la Mairie. Le trail

de 12 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet et propose un profil accessible à tous, les marcheurs sont les bienvenus. Le trail de 24 km propose un parcours plus exigeant et technique, il comporte un dénivelé positif de 500 mètres.

Contact et renseignement :

Monsieur Loïc JAOUEN

Téléphone : 06 29 07 13 45

Adresse mail & inscription sur

www.trailseinemauldre.com

Tennis Club de Bouafle

Le tennis, un sport pour tous !

Contact et renseignement :

M. Florian COURTAINE

Téléphone : 06 45 63 06 15

Adresse mail : flocourtain@gmail.com

Comité des Fêtes

Qui sommes-nous ? Le comité des fêtes de Bouafle est composé d'une équipe de bénévoles dévoués qui ont pour objectif d'organiser diverses manifestations, telles que la fête communale, la chasse aux œufs, les lotos, concours de belote et tarot, la foire à tout etc., dans le souci de créer une animation au sein du village ou en collaboration avec les communes voisines. Notre association pourra également prêter son concours à la commission municipale des fêtes et cérémonies dans le cadre des manifestations, son œuvre étant axée dans ce sens. Nous sommes actuellement à la recherche de bénévoles motivés qui pourraient nous apporter leur aide ainsi que de nouvelles idées afin de pouvoir proposer des manifestations inédites sur notre commune.

Contact et renseignements :

M. Jérôme COQUELIN

Adresse mail :

comitesdesfetes.bouafle@gmail.com

Site internet : www.vivrebouafle.fr

La Compagnie De La Fortelle

Notre association a pour but de promouvoir l'univers médiéval fantastique au travers de marchés médiévaux, de spectacles d'ateliers artisanaux et de jeux de rôles.

Un peu d'aventure vous tente, la magie vous fait des clins d'œil ou bien simplement la gloire et la fortune sont vos motivations, rejoignez-nous.

Contact et renseignements

Au 06 28 49 12 66

Adresse mail :

compagniedelafortelle@gmail.com

Les Gourmandises d'Elise

Je vous propose différents ateliers de cuisine gourmands et ludiques pour petits et grands.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter mon blog <http://lesgourmandisesdelise.unblog.fr>

Si vous souhaitez réserver un atelier ou me poser des questions, contactez-moi !

Madame Elise ECOBICHON

Téléphone : 06 81 45 84 72

Adresse mail :

lesgourmandises.elise@gmail.com

Harmo'Gym

Gymnastique « bien-être »

Cette association propose des activités physiques adaptées à chacun :

■ Gymnastique douce : renforcement musculaire de l'ensemble du corps, gymnastique abdominale, étirement, assouplissement corporel...

■ Gymnastique prénatale : apprendre à utiliser son corps sans le maltraiter, à l'économiser, à le détendre, à le préserver pour soulager les désagréments éventuels et aborder aux mieux l'accouchement.

■ Gymnastique postnatale : s'adresse aux jeunes mamans dès la naissance. Retrouver la forme et l'énergie en douceur après bébé, renforcement musculaire adapté à la maternité.

■ Baby gym : s'adresse aux enfants de la marche à la scolarité accompagnés d'un adulte.

Parcours moteurs, jeux collectifs, équilibre, conscience corporelle...

Contact :

Madame Milène CALVET

Professeur de gymnastique spécialisée sport et maternité

Téléphone : 06 77 62 92 67

Mail : milene_marmey@hotmail.fr

A S Boxing Form 78

ASBF 78 est une association qui pratique la savate boxe française :

Lieu des entraînements : complexe espace form'78

Boulevard Pierre Lefauchaux

78410 AUBERGENVILLE

Mail : boxingform78@gmail.com

SERVICES ET ADMINISTRATION

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles libérales est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Rappel : des services de crèche collective et familiale fournis par la Communauté de Communes Vexin Seine (C.C.V.S.) sont aussi à votre disposition.

Location des salles communales

Les salles sont louées uniquement aux habitants de la commune de 10 heures à 22 heures.

Pour toutes informations concernant les disponibilités des salles, adressez-vous au secrétariat de la Mairie. Tarifs ci-dessous :

Salle polyvalente

Samedi ou Dimanche : 270 euros

Samedi et Dimanche : 420 euros

Sous-Sol du Groupe Scolaire

Mercredi après-midi : 100 euros

Samedi ou Dimanche : 210 euros

Samedi et Dimanche : 420 euros

Réglementation sur les feux de jardin et le brûlage des déchets verts

Je vous rappelle que le brûlage des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines, arrêté n° 80-272 du 2 juillet 1980 consultable sur le site de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/sante>
et solidarité/règlement sanitaire.

Les nuisances sonores

Le bricolage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

■ les jours ouvrables de 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 30

■ les samedis de 9 h 00 - 12 h 00 / 15 h 00 - 19 h 00

■ les dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h

Arrêté préfectoral n°08-038/DDD du 25 mars 2008.

Élagage de haies

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce que la végétation ne gêne pas

le passage des piétons et les branches ne touchent pas les câbles électriques et téléphoniques.

Les trottoirs

Chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant sa propriété.

Sécurité et précautions

Nous rencontrons depuis quelque temps, et ce malgré les actions quotidiennes de la gendarmerie et de la police intercommunale, une hausse des actes d'incivilités et de vols sur notre commune. La sécurité étant une affaire de tous, nous vous invitons à être le plus prudent possible afin de prévenir de tels actes.

En effet, quelques mesures simples s'imposent à tous au regard du contexte actuel, à savoir :

Pour les véhicules :

- ne jamais laisser les clefs de contact sur le véhicule quand celui-ci est inoccupé, qu'il soit à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété,
- ne pas laisser les documents afférents à libre circulation du véhicule à l'intérieur de ce dernier (carte grise),
- pensez à couper le contact du véhicule quand vous descendez pour ouvrir votre portail ou pour toutes autres actions qui vous amèneraient à laisser votre véhicule sans surveillance (boulangerie, dépôt de courrier dans une boîte aux lettres, etc.),
- ne laissez rien de valeur dans votre véhicule (téléphone portable, sacs...),
- ne laissez jamais vos clefs de domicile dans votre véhicule, ni de documents mentionnant votre identité et votre adresse.

Pour les habitations :

- lors de vos absences, ne laissez pas vos portails ouverts, informez vos voisins afin que ces derniers puissent prévenir les services compétents en cas de faits suspects, (lumières allumées alors qu'elles ne devraient pas l'être, portail ou portes d'habitation ouverts, bruits divers...),
- pensez à fermer vos volets lors de vos absences et même ceux donnant sur de petites ouvertures,
- ne pas garder à votre domicile de grosses sommes en numéraire,
- venir remplir un document en mairie « Opération Tranquillité Vacances »

En cas de faits suspects, n'hésitez pas à faire appel à la :

- GENDARMERIE D'ECQUEVILLY – 01.34.75.50.04 ou le 17
- ou à la POLICE COMMUNALE – 06.75.35.99.89



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Aides et services aux personnes âgées – Aides aux familles Aides aux personnes en difficulté

Lieu d'écoute ou d'accompagnement, le CCAS permet aux élus de répondre à toute demande d'aide, qu'elle soit financière ou liée à l'isolement, à l'âge, à la complexité de notre société, et de prévenir les phénomènes d'exclusions.

Le CCAS constitue, pour la commune, un outil au service de la solidarité entre les Bouaflais.

ADRESSE : 190 rue des Charnelles (Maison Médicale)
Tél. : 01.30.95.02.77

Responsable Mairie : Madame Nadine FOURRE

Élue en charge du C.C.A.S. : Madame Anne-Claire MUTEL, Maire Adjoint.

Délégués : Jocelyne Dufays, Corinne Kolaczinski, Franck Wattier, Nathalie Lecointe, Françoise Herserant, Thérèse Bué.

Comment fonctionne le CCAS ?

Il est géré par un conseil d'administration composé paritairement de délégués issus du conseil municipal et de membres (nommés par le maire) représentant des associations familiales, d'handicapés, de retraités et de personnes âgées.

Le conseil d'administration, présidé par le maire, assisté d'une vice-présidente, maire-adjointe, est un lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre élus locaux et représentants de la société civile.

Quelles sont les ressources du CCAS ?

Le CCAS est un établissement public communal avec un budget propre, soumis aux règles de la Comptabilité publique. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention votée par le conseil municipal.

Quelles sont ses compétences et ses missions ?

À quelle porte frapper ? Qui peut vous aider ? Comment vous défendre ? Sa 1^{re} mission est d'écouter les personnes en difficulté pour mieux les orienter vers le bon interlocuteur.

Pour renforcer l'efficacité du personnel, des permanences de professionnels sont organisées : Permanence d'une juriste (premier jeudi matin du mois), écrivain public (le vendredi matin) et une assistante sociale sur rendez-vous.

Sa souplesse de fonctionnement et sa réactivité permettent de répondre rapidement à une situation d'urgence. Ensuite, une étude complète de la situation permettra d'apporter une réponse appropriée. Le CCAS permet de constituer un dossier de RMI, d'aide personnalisée à l'autonomie, de logement ou d'aide juridictionnelle. Les fonctionnaires municipaux aident au montage du dossier.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs du secteur social : assistantes sociales du département, sociétés de HLM, associations diverses. C'est avec eux que sont traités les problèmes d'impayés de loyers, d'accès au logement, de coordination

des aides en faveur des personnes âgées, d'accompagnement social renforcé.

Les personnes âgées de 60 ans et + peuvent bénéficier :

- d'une télé assistance - s'adresser à la Mairie – Tél. 01.30.95.02.77
- du portage des repas à domicile qui a lieu tous les midis du lundi au dimanche - s'adresser à la Mairie de BOUAFLE
- de l'A.P.A. (Allocation de Perte d'Autonomie)

L'APA est une allocation destinée, sous certaines conditions, aux personnes qui vivent à leur domicile, dans leur famille, chez un tiers ou dans un établissement d'hébergement et qui rencontrent des difficultés pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

- du Maintien à domicile
- Service d'aide à la personne
- Soins médicaux
- Téléalarme
- Livraison de repas

Un dossier de demande d'aide est à remplir obligatoirement par le demandeur, l'aide sera attribuée par les services compétents.

■ de l'Aide à domicile

Une liste est consultable en mairie pour les personnes qui ont un réel besoin d'aide concernant les travaux journaliers d'entretien de la maison, les repas, les courses.

Elle est assurée par l'A.L.D.S pour les personnes qui ont besoin de soins corporels (toilette, aide au lever, etc.).

Autres aides et soutiens :

Allocation énergie

L'allocation énergie d'un montant de 100 euros est allouée aux :

- Personnes âgées de plus de 65 ans, non imposables,
- Familles avec trois enfants à charge ou plus, non imposables,
- Les infirmes titulaires de la carte d'invalidité, non imposables.

Se renseigner en Mairie pour les documents à fournir. Démarche à effectuer avant le 30 novembre de l'année en cours.

Insalubrité

Recueil des dossiers pour transmission à la M.O.U.S (Maîtrise d'Euvre Urbaine et Sociale)

Tickets piscine et cinéma

De 3 à 17 ans - tickets piscine et cinéma distribués une fois à chaque période scolaire, sur présentation de la carte d'identité de l'enfant, accompagné d'un parent, sans conditions de ressources.

Bons loisirs

Afin de favoriser l'accès des plus jeunes de Bouafle aux activités culturelles ou sportives, proposées par les associations de la commune ou d'une commune membre de l'intercommunalité, une aide financière est mandatée sur le compte bancaire du représentant légal, selon une grille tarifaire.

Personne de plus de 65 ans

Se faire connaître auprès des services de la Mairie pour bénéficier :

- Repas des anciens en octobre
- Colis de Noël

Naissances 2014

- SAHRAOUI Jayden
- PASCAULT Charly
- MALKI Ilian
- GOHIER Alice
- DA SILVA Enola
- BOUDEHOUS Sara
- MARQUES DURO Joana
- ROLO Eloise
- EVEN Liv
- LERICQUE Etan
- LERICQUE Nathan
- LETOURNEUX ZABOT Luna
- NEY VIGIER Kélyan
- NEVES GOMES Beatriz
- AIT EL HAJ Khalid
- NAVET Thiméo
- HEROU Marceau
- LACOUR Adèle
- BEOUCHE Sherazade
- DAUNIS Jade
- FRUGIER Tristan
- DUFAYS Victoria
- BAUDIN Kévin

- 21/01/2014
- 29/01/2014
- 05/02/2014
- 15/02/2014
- 21/02/2014
- 26/02/2014
- 07/03/2014
- 07/03/2014
- 08/03/2014
- 13/03/2014
- 13/03/2014
- 25/03/2014
- 20/04/2014
- 01/05/2014
- 02/05/2014
- 24/05/2014
- 03/06/2014
- 29/07/2014
- 18/08/2014
- 22/08/2014
- 27/08/2014
- 21/10/2014
- 05/11/2014

Mariage 2014

- MARTIN YAN et LE DUC Emmanuelle 31/05/2014

Noces de Diamant :

- Monsieur TRANCHANT Gilbert et TOUPET Gisèle 21/06/2014

Noces d'Or :

- Monsieur CHANU Jean et Renée BANACZ 19/12/2014

Décès 2014


- EL KERARTI Taïeb 09/02/2014
- SCHAFFER Marie épouse KLEIN 10/02/2014
- CARNINO Roger 12/02/2014
- GERARD Jacqueline épouse NAVET 04/04/2014
- HELION Jean 21/04/2014
- QUENEL Léonce 24/04/2014
- CHAUVIN Claude 29/04/2014
- DOS SANTOS LOURENÇO Manuel 10/06/2014
- FOUCAMBERT Lucette épouse FRANCONVILLE 20/06/2014
- ROUTZMANN Berthe épouse POLLE 05/09/2014
- MARIE Maéva 07/09/2014
- DAS NEVES José 03/11/2014
- GRAJEWSKI Edouard 14/11/2014

www.yvelines.fr

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2014

Le Jury départemental des Villes et Villages Fleuris a décerné à la Commune de

Bouafle

la distinction "3 pétales"  dans sa catégorie.

Versailles, le 18 décembre 2014

Le Président du Conseil général



Pierre BÉDIER



Yvelines
Conseil général